



**A - DOSSIER D'ENQUÊTE  
PRÉALABLE À LA  
DÉCLARATION D'UTILITÉ  
PUBLIQUE**

***" Création d'une nouvelle rue structurante  
pour le centre de Saran "***

- 1 – Plan de situation**
- 2 – Notice explicative**
- 3 – Plan général des travaux**
- 4 – Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants**
- 5 – Appréciation sommaire des dépenses**



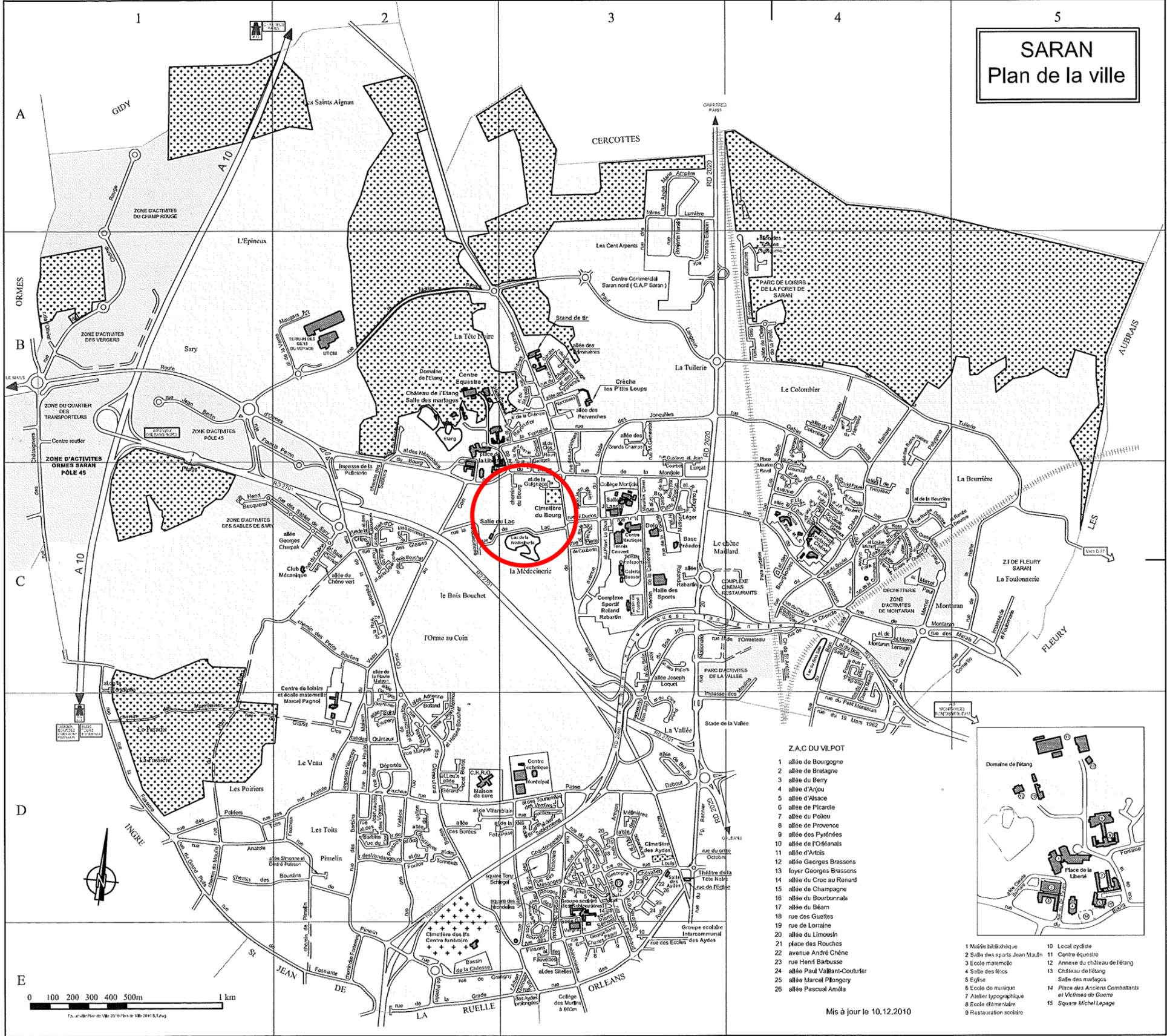
**A - DOSSIER D'ENQUÊTE  
PRÉALABLE À LA  
DÉCLARATION D'UTILITÉ  
PUBLIQUE**

***" Création d'une nouvelle rue structurante  
pour le centre de Saran "***

- 1 – Plan de situation**
- 2 – Notice explicative**
- 3 – Plan général des travaux**
- 4 – Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants**
- 5 – Appréciation sommaire des dépenses**

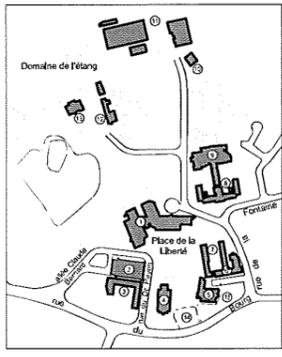
# SARAN

## Plan de la ville



### Z.A.C DU VILPOT

- 1 allée de Bourgogne
- 2 allée de Bretagne
- 3 allée du Berry
- 4 allée d'Anjou
- 5 allée d'Alsace
- 6 allée de Picardie
- 7 allée du Poitou
- 8 allée de Provence
- 9 allée des Pyrénées
- 10 allée de l'Orléanais
- 11 allée d'Artois
- 12 allée Georges Brassens
- 13 foyer Georges Brassens
- 14 allée du Croc au Renard
- 15 allée de Champagne
- 16 allée du Bourbonnais
- 17 allée du Béarn
- 18 rue des Guettes
- 19 rue de Lorraine
- 20 allée du Limousin
- 21 place des Rouches
- 22 avenue André Chéne
- 23 rue Henri Barbusse
- 24 allée Paul Valliant-Couturier
- 25 allée Marcel Proust
- 26 allée Pascal Amida



- 1 Musée bibliothèque
- 2 Salle des sports Jean Moulin
- 3 Ecole maternelle
- 4 Salle des fêtes
- 5 Eglise
- 6 Ecole de musique
- 7 Atelier typographique
- 8 Ecole élémentaire
- 9 Restauration scolaire
- 10 Local cycliste
- 11 Centre équestre
- 12 Annexe du château de l'étang
- 13 Château de l'étang
- 14 Salle des mariages
- 14 Place des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
- 15 Square Michel Lepage

Mis à jour le 10.12.2010

0 100 200 300 400 500m 1 km  
 TS - Le Plan de la Ville de Saran - Ville de Saran 2010



**A - DOSSIER D'ENQUÊTE  
PRÉALABLE À LA  
DÉCLARATION D'UTILITÉ  
PUBLIQUE**

***" Création d'une nouvelle rue structurante  
pour le centre de Saran"***

- 1 – Plan de situation
- 2 – Notice explicative**
- 3 – Plan général des travaux
- 4 – Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- 5 – Appréciation sommaire des dépenses

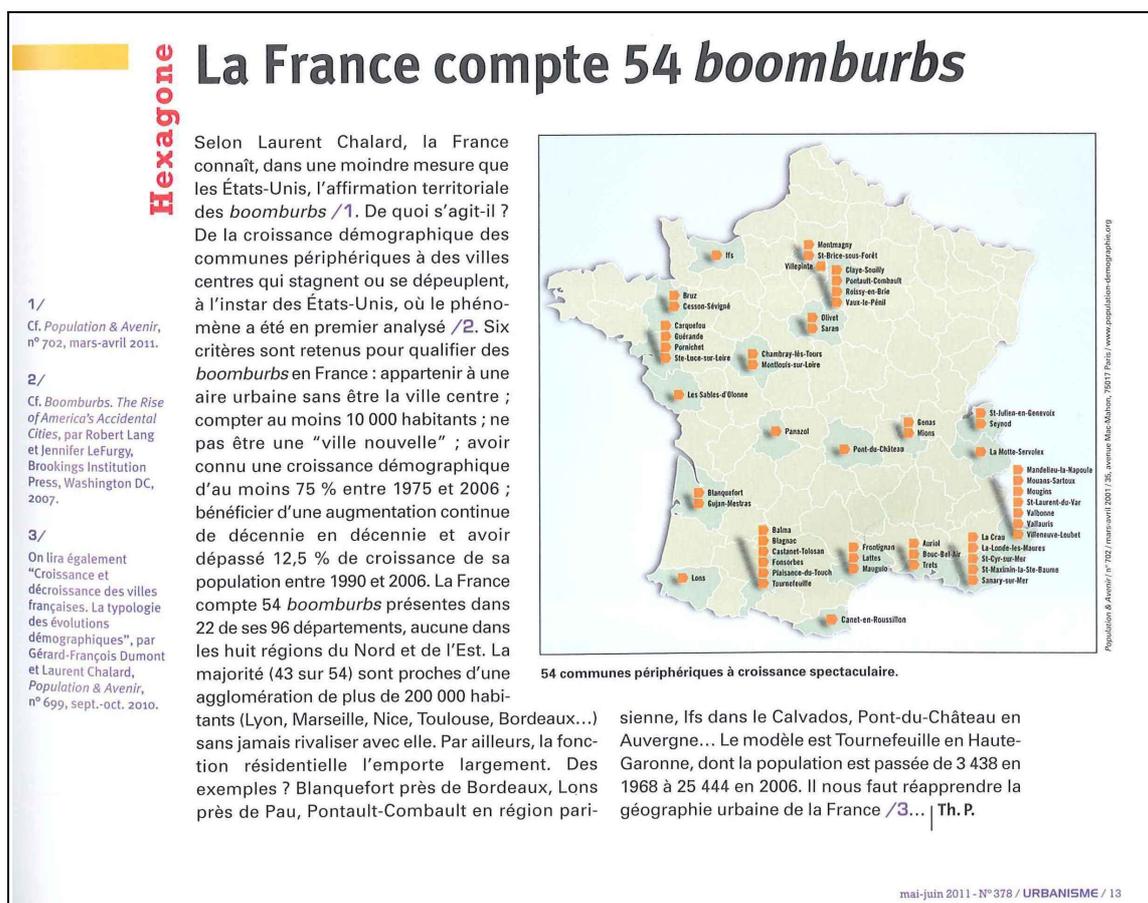
## SOMMAIRE

<b>1. Une nouvelle infrastructure de communication pour structurer le centre de SARAN .....</b>	<b>3</b>
1.1 <i>La volonté affirmée de structurer le bourg en centre-ville.....</i>	<i>3</i>
1.2. <b>Un centre à organiser entre deux pôles de vie sociale.....</b>	<b>5</b>
1.2.1 <i>Enrichir la trame viaire du centre-ville.....</i>	<i>6</i>
1.2.2 <i>Permettre au bourg linéaire de se développer en épaisseur vers le sud.....</i>	<i>7</i>
1.2.3 <i>Réaliser le chaînon manquant d'une démarche largement amorcée.....</i>	<i>8</i>
<b>2. Une rue pour vivre en société et communiquer .....</b>	<b>9</b>
2.1 <i>Une toile de fond de vallon paysager.....</i>	<i>9</i>
2.2 <i>Une nouvelle rue urbaine en adéquation avec les espaces environnants.....</i>	<i>11</i>
<b>3 Structurer relier et ouvrir l'espace.....</b>	<b>12</b>
3.1 <i>Participer à la structuration du centre ville vers une démarche d'écoquartier.....</i>	<i>12</i>
3.2 <i>Relier les pôles du quartier centre par des itinéraires de circulation douce.....</i>	<i>12</i>
3.3 <i>Désenclaver le cœur d'ilot.....</i>	<i>13</i>
<b>4. Générer un espace urbain de qualité pour une vie sociale de centre ville .....</b>	<b>15</b>
4.1 <i>Accroître la qualité des relations entre les pôles de vie sociale du centre-ville.....</i>	<i>15</i>
4.2 <i>Favoriser matériellement l'émergence d'une vie sociale paisible.....</i>	<i>16</i>
4.3 <i>Offrir la possibilité d'une gestion économe de l'espace urbain .....</i>	<i>16</i>

## 1. Une nouvelle infrastructure de communication pour structurer le centre de SARAN

### 1.1 La volonté affirmée de structurer le bourg en centre-ville

Saran est une boomburbs de plus de 15 000 habitants appartenant à la Communauté d'Agglomération Orléanaise.



Son urbanisation particulière est révélatrice de l'influence, dans son développement, de l'agglomération. En effet, des zones bâties se sont créées en continuité avec celles d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais et d'autres se sont développées le long des principaux axes de communications reliant ainsi l'urbanisation du sud de la commune au bourg plus au nord.

Par ailleurs, l'urbanisation très étalée de la commune est entrecoupée par d'importantes infrastructures routières et ferroviaires (telles que l'autoroute A 701, la ligne SNCF Paris-Bordeaux, la RN 20 ainsi que la tangentielle voie rapide de contournement de l'agglomération). Celles-ci ont permis à la commune d'améliorer son accessibilité et de se développer économiquement mais, elles contribuent à l'isolement des quartiers et font obstacle à la fluidité des relations inter-quartier.

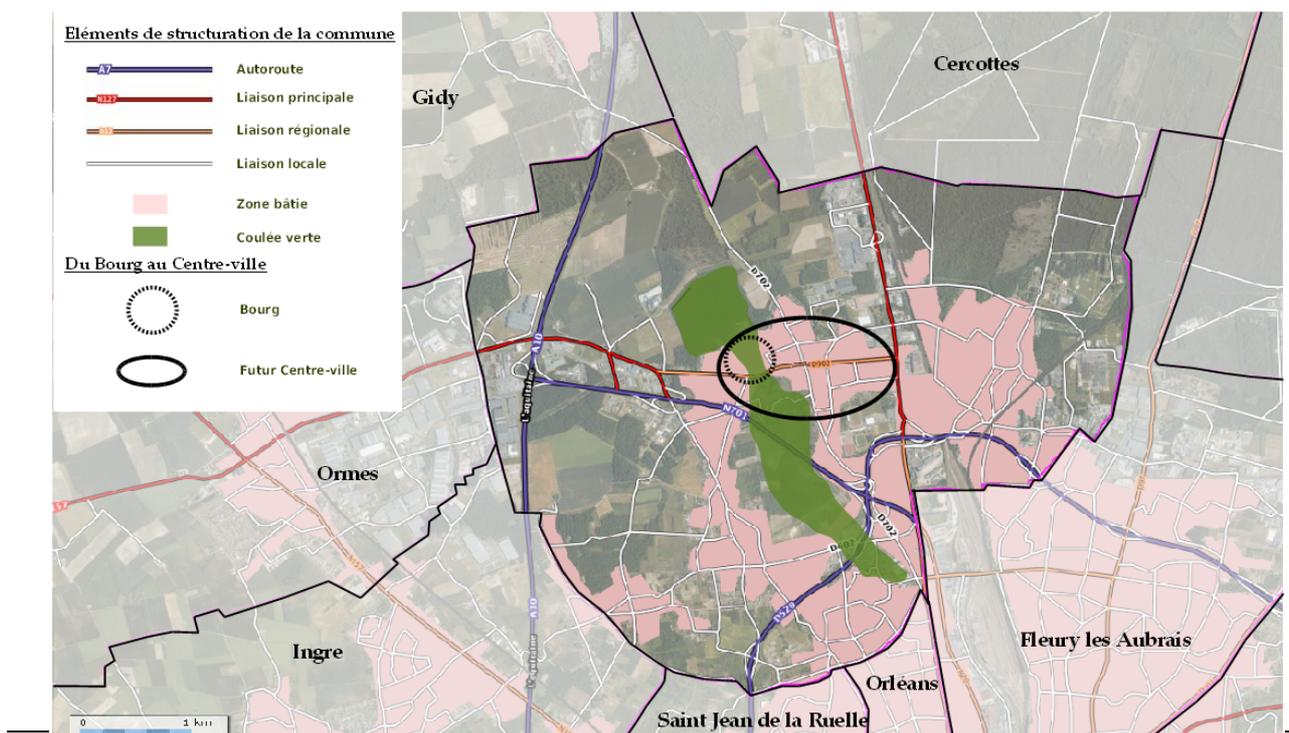
La structuration générale de l'espace communal s'appuie sur la notion de "coulée verte". Axe fédérateur de ce territoire morcelé, siège de la pénétration de "nature" dans la ville, elle se déroule du nord au sud, partant du Bois du Sauceux, reliquat forestier de l'antique forêt d'Orléans, devenu récemment propriété de la commune, en passant par le parc du château de l'Étang, l'esplanade de la mairie, l'emplacement réservé au POS n° 20 et l'espace paysager de "la Médecinerie". Elle traverse ensuite la ZAC de l'Aérodrome, sur une largeur de 20 m, sous forme d'un boulevard urbain, pour rejoindre en fin de parcours le parc urbain du Vilpot, créant ainsi un axe vert quasi continu. Le bourg vient prendre appui sur cette coulée verte.

Le bourg, cœur historique de la ville en tant que siège d'une église et d'une école publique, est relativement isolé : bien qu'il soit toujours perçu comme le centre, lieu de repère, par les habitants, il ne constitue pas un centre ville, ni physiquement du fait de sa superficie et ni visiblement du fait de sa densité de résidents ou des services qu'il propose ou permet.

Or la population ne cessant de croître, la volonté municipale est que le ville ait d'autres fonctions que commune dortoir de l'agglomération Orléanaise. C'est pour cette raison que depuis 30 ans la restructuration du Bourg est une volonté clairement exprimée de la municipalité.

Évidemment, la réflexion a progressé au fil du temps influencée par l'évolution du territoire et des besoins de sa population. En 2009, l'urbanisation du cœur géographique de la commune a vu le jour sous forme d'une ZAC de plus de 80 ha, créatrice de nouveaux maillages de l'espace communal et de nouvelles polarités notamment avec un pôle santé de 475 lits. Dans le même temps, un centre pénitentiaire de plus de 700 places, générateur d'activités et d'emplois, s'installe en périphérie renforçant encore l'attractivité de la commune, les besoins en services, la circulation de transit et la nécessité d'organiser l'accueil de nouvelles populations.

A présent, la ville souhaite développer une centralité élargie au delà du bourg proprement dit. Cela permettra l'émergence de composantes résidentielles, de services et de qualité environnementales, qui transformeront ce bourg, élargi en un authentique centre-ville, tout en répondant à l'exigence d'une gestion économe de l'espace, dans le respect des grands principes portés par la notion de développement durable.



## 1.2. Un centre à organiser entre deux pôles de vie sociale

Tels les villages-rue, le bourg s'est développé linéairement sur un axe important. L'église, la mairie-école, la salle des fêtes ainsi que les commerces et les services de proximité se sont donc implantés de part et d'autre de la route départementale, qui le traverse d'est en ouest, et qui est devenue la rue du bourg.

A partir des années 1990, le bourg a été conforté en un réel pôle administratif et culturel par la construction d'importants équipements polarisants tels, qu'une nouvelle mairie pour centraliser l'ensemble des services offerts à la population, une bibliothèque de 600 m<sup>2</sup> pour remplacer un bâtiment préfabriqué vétuste, une galerie d'expositions artistiques et une école de musique par la réutilisation et la restauration d'un patrimoine bâti ancien, ou encore un centre équestre, en périphérie d'un parc urbain boisé, nouvellement acquis et dédié à la promenade, à la détente ainsi qu'aux manifestations de la vie sociale communale. Parallèlement, la partie nord de la rue du Bourg a été densifiée via la réalisation d'opérations de construction d'habitat dont 265 logements sociaux.

A partir des années 1980, à moins d'un kilomètre du bourg, a émergé le pôle du *Bois Joly* dont le premier équipement polarisant fut le collège "Montjoie" de 600 places, faisant face au complexe sportif qui s'étire sur 23 ha et regroupe en son sein la piscine couverte, le stade d'athlétisme, les tennis couverts, le dojo ainsi que différents terrains de sports. Il leur a été adjoint récemment une halle de sport de 1 500 places et une structure d'animation pour la jeunesse venant diversifier les fonctions de cet espace et participant à l'organisation de ce second pôle de vie sociale défini par ces activités sportives, éducatives et de loisirs.

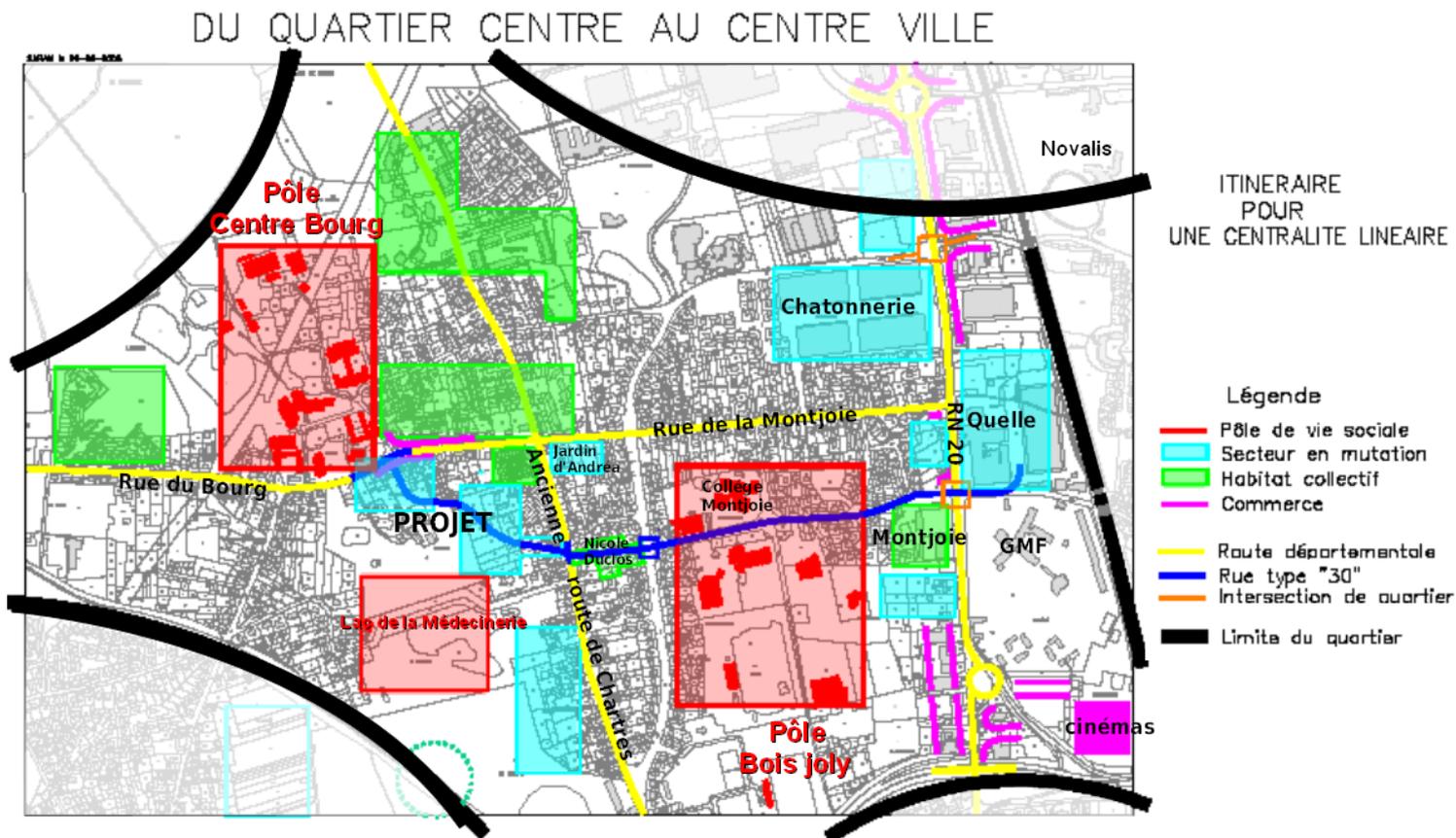
Par ailleurs, la requalification de la RN20, à l'ordre du jour en tant qu'entrée de ville, voit son tissu évoluer profondément par une mutation des types d'implantations impliquant d'autres usages qui lui donne une nouvelle dimension urbaine :

- salles de cinéma,
- surfaces alimentaires de type halle de marché,
- restaurants,
- habitat social.

Si certains projets restent encore en suspend comme la mutation du site "Quelle" ou celle des entrepôts de la "Chatonnerie", la présence de zones d'emplois comme "Novalis" ou "GMF", qui confortent leur activité, atteste d'un dynamisme en gestation vers des fonctions urbaines diversifiées ne relevant plus seulement que d'un linéaire commercial de type solderie.

Enfin, la dynamique résidentielle amorcée au Bourg en 1990 est désormais relayée par l'initiative privée venant, par de petites opérations ("Montjoie" pour 30 logements sociaux en 2006;" jardins d'Andréa" pour 20 logements accession et 2 surfaces d'activités en 2011; "jardins de Léopold" pour 18 pavillons accession pour 2011), combler certaines «dents creuses» sur un parcours entre *Bois Joly* et *Bourg*.

A présent, le *Bois Joly* et le *Bourg* sont les deux pôles principaux de la vie sociale de la commune. L'organisation, de leur mise en relation et de leur complémentarité, émerge comme l'ossature évidente pour construire le futur centre-ville .



### 1.2.1 Enrichir la trame viaire du centre-ville

Si les pôles du Bourg et du Bois Joly sont relativement proches (moins d'un kilomètre), l'axe de communication qui permet actuellement de les relier (rue du bourg et rue de la Montjoie), ne leur est pas dédié spécifiquement. En effet, ces deux rues supportent une circulation motorisée qui mélange le transit national et intercommunal avec la circulation intra-communale et intra-quartier. Or, cet enchevêtrement de trafic, s'il a été le moteur du dynamisme commercial du bourg, n'apporte plus la sérénité nécessaire à l'évolution d'une vie sociale dans un périmètre élargie aux 2 pôles (cohabitation piétons-cycles, voitures tant des points de vue sonores, sécuritaires que de santé - qualité de l'air -) ni même la lisibilité nécessaire à leur interrelation.

Idéalement, ce que l'on peut attendre d'un centre ville c'est un espace où la fonction de vie sociale est prédominante et valorisée et où la circulation automobile, si elle reste obligée, est accessoire et reléguée au second plan. Or, force est de constater que le bourg de Saran, organisé le long d'une départementale, ne répond pas favorablement à ce critère. Il reste, dans sa forme urbaine, caractéristique d'une époque où le "tout voiture" était la règle. Les rues de la Montjoie et du Bourg en sont d'ailleurs des exemples flagrants. En ligne droite, bordées de quelques stationnements longitudinaux sur l'emprise du trottoir et d'une largeur de chaussée qui interdit tout aménagement cyclable, elles favorisent la fluidité du trafic et notamment celui de transit au détriment des autres usages de l'espace, de la qualité de vie à ses abords et de l'accessibilité aux commerces de proximité.

Évidemment, pour apaiser la circulation sur la rue du bourg, des actions ont été réalisées, en particulier un recalibrage et une redistribution de l'espace public à l'occasion de la construction des logements sociaux de *la Bertinerie*, donnant lieu à la création d'une zone limitée 30 km/h. Mais son impact est limité

compte tenu de la courte distance sur laquelle l'action a été menée. De plus la rectitude du tracé général de ces deux rues n'impose pas une réduction de la vitesse. La limitation à 30 km/h tend à ne pas être respectée. Par conséquent, la configuration actuelle des rues du bourg et de la Montjoie impose des limites au développement du futur centre-ville.

Outre la recherche d'une qualité d'espace public adapté à la vie sociale, que ne peut remplir l'actuelle rue du bourg, la création d'une nouvelle rue, à la fonction plus générale de liaison purement interne au futur centre ville, couplée avec un aménagement aux fonctions diversifiées, participe aussi à la stratégie de diffusion de la circulation à l'exclusion de toute déviation du trafic de transit.

### 1.2.2 Permettre au bourg linéaire de se développer en épaisseur vers le sud

Par ailleurs l'espace du "lac de la Médecinerie", site d'une grande qualité paysagère, siège également d'une certaine vie sociale, reste en position d'enclavement par rapport au bourg. Situé au sud de la rue du bourg, mais sans contiguïté avec elle, à moins de 300 m de l'église, mais inaccessible directement, il ignore superbement cet espace majeur de vie sociale avec lequel il n'entretient aucun lien physique. Son accessibilité est totalement indépendante du centre bourg.

La recherche d'une ouverture du bourg vers le sud permettra de faire participer le site de qualité du "lac" à la vie du centre bourg. Cette ouverture milite de façon complémentaire pour la création d'un nouvel équipement viaire, créateur d'une liaison vers ces espaces enclavés du sud.

Le nouveau maillage ainsi créé entre les deux pôles de vie sociale du *Bourg* et du *Bois Joly* bénéficiera de conditions encore plus propices à l'émergence d'une vie locale paisible dans un cadre agréable.

Ainsi, pour assurer la mise en relation des deux pôles et afin de concilier le dynamisme lié à l'important trafic de transit sur la rue du bourg et la rue de la Montjoie, avec le développement d'une vie locale plus paisible, le maillage viaire du quartier centre s'enrichira d'un nouvel axe de communication, qui permettra de ségréguer les trafics nationaux et intercommunaux des liaisons intra-communales et intra-quartiers, sur lequel pourra s'appuyer des usages nouveaux de l'espace public.



### 1.2.3 Réaliser le chaînon manquant d'une démarche largement amorcée

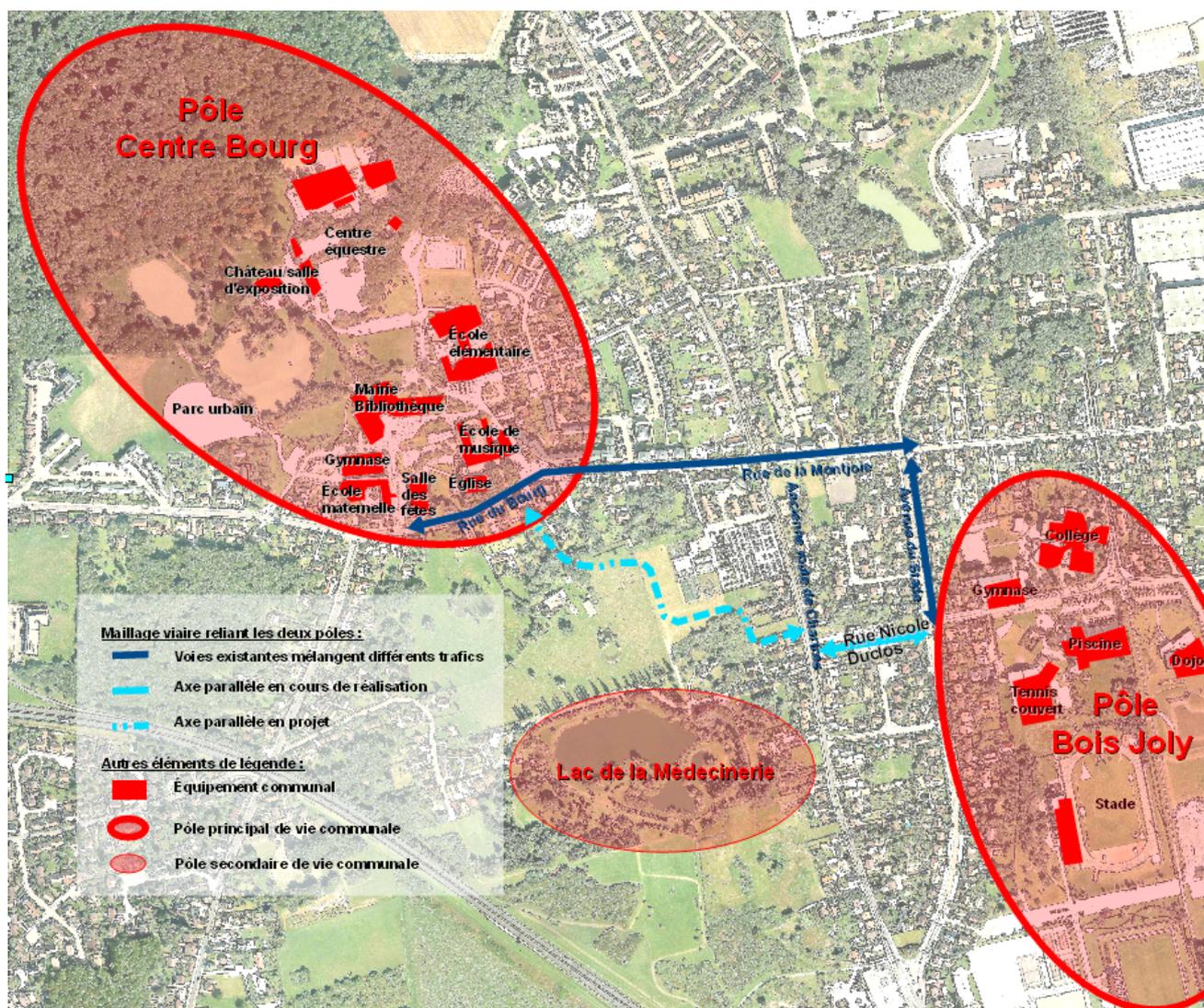
En terme opérationnel, la mise en œuvre de ce nouveau maillage se déroule en deux étapes :

- Un axe de communication entre l'ancienne route de Chartres et l'avenue du Stade : la rue Nicole Duclos, qui amorce la liaison du *Bois Joly* vers le *Bourg*.

Actuellement en cours de réalisation, dans le cadre de la viabilisation d'un lotissement à maîtrise d'ouvrage communale, cet axe de communication, doté d'un généreux espace partagé piéton/cycle, dissocié de la chaussée par un espace vert arbustif, offre, de part son aménagement, une diversité d'usages (circulation douce, promenade, liaison entre *Bois Joly* et *Médecinerie*) qui va au delà de la possibilité de faire circuler des automobiles et de viabiliser des lots à bâtir.

- Un nouvel axe, dans le prolongement du précédent, qui reliera la rue du bourg à l'ancienne route de Chartres en direction du *Bois Joly*. C'est cette deuxième et dernière étape qui requiert la Déclaration d'Utilité Publique.

Cependant, pour répondre notamment à des contraintes financières, une partie de cet axe sera financée dans le cadre de la réalisation d'un lotissement à maîtrise d'ouvrage communale. Pour des raisons de compréhension du projet celui-ci sera mentionné dans la présente note mais n'est pas concerné par la déclaration d'utilité publique.



## **2. Une rue pour vivre en société et communiquer**

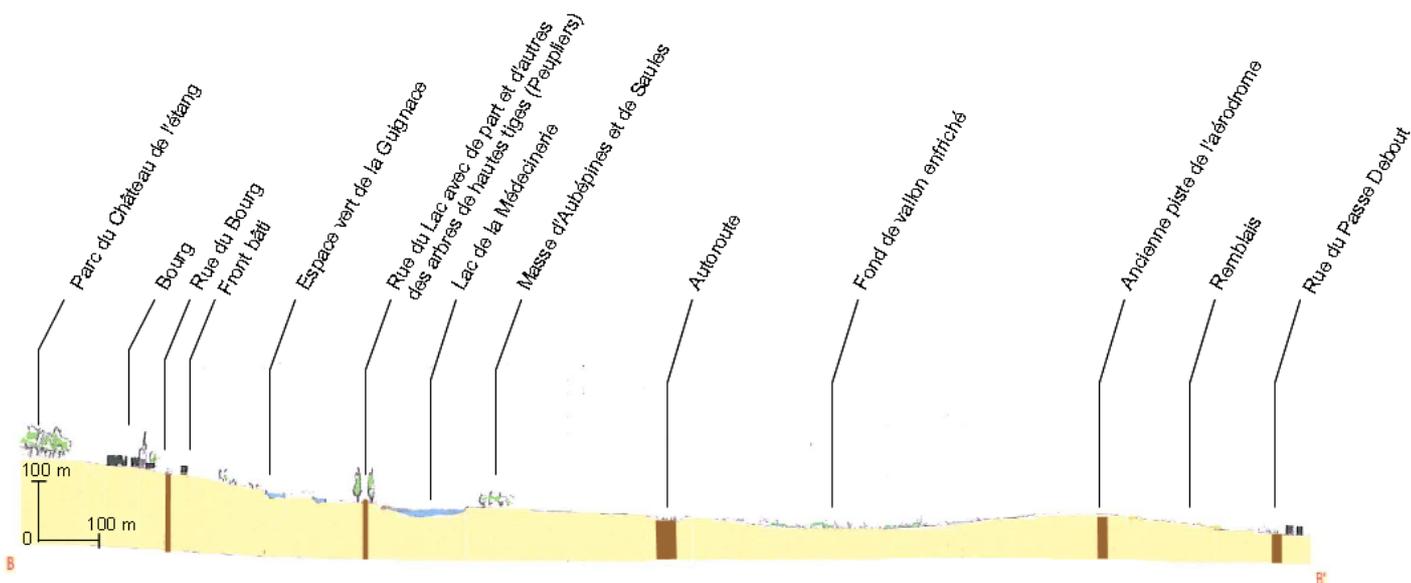
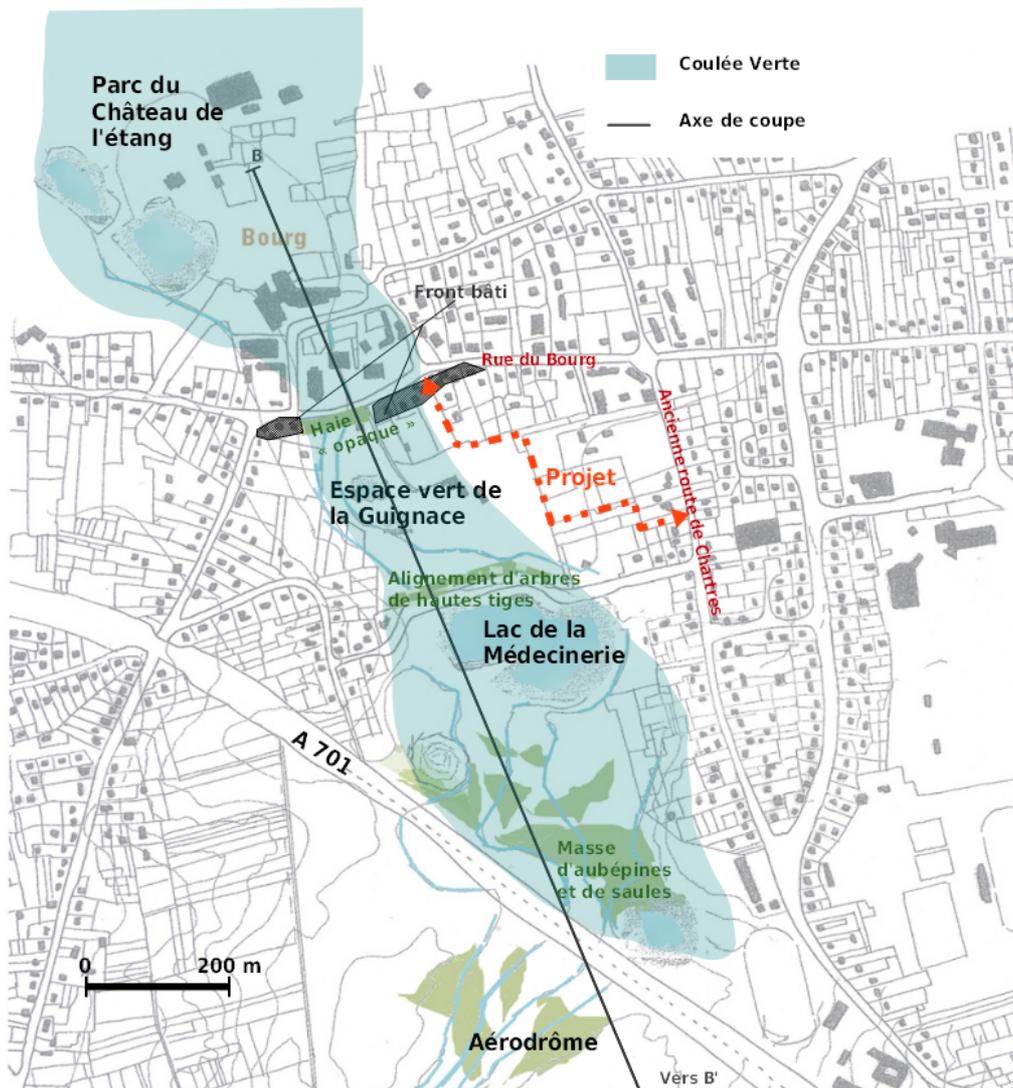
### ***2.1 Une toile de fond de vallon paysager***

Le projet d'infrastructure se situe en bordure est de la "coulée verte" matérialisée juridiquement à cet endroit par un emplacement réservé n° 20 : l'espace vert de *la Guignace*, appartenant actuellement à un propriétaire privé et traité en prairie avec quelques haies et bosquets. Cet espace est ponctué de deux mares "naturelles" témoignant du sol et du sous sol particulièrement argileux de Saran.

On trouve dans son prolongement, au sud de la rue de la Médecinerie, un espace public, siège d'un bassin en eau creusé artificiellement pour assurer la rétention des eaux pluviales de ruissellement du nord de la commune. Le paysagement des abords du lac, et notamment celui de la butte de terre résultant de son creusement, ainsi que l'aménagement de chemins sur son pourtour et d'une aire de jeux pour les enfants, en a fait, au fil des ans, un parc, théâtre de manifestations diverses à l'intention des saranais. Lieu de rendez-vous à la belle saison, tant pour les locataires de la salle municipale implantée à ses côtés que des collégiens ou sportifs au sortir de leurs activités, il participe à la qualité de l'environnement de l'espace centre entre *Bourg* et *Bois joly*.

Cette coulée verte serpente au fond d'un léger vallon dont la direction, vers "*l'Aérodrome*", où elle se prolonge, est soulignée par des masses d'aubépines et de saules qui constituent aussi un écran visuel au passage peu encaissé de la bretelle A.701 de sortie de l'autoroute devenue RD2701.

Aux diverses qualités appréciables pour un centre ville, elle reste cependant peu perceptible depuis le bourg du fait de l'absence d'axe de liaison physiquement et visuellement lisible. Par ailleurs, la présence d'une haie "opaque" aux regards sur la propriété privée ainsi que l'alignement du bâti au long de la rue du bourg interdisent un point de vue que la topographie du lieu permettrait relativement plus facilement de mettre en perspective. L'alignement de peupliers, arbres de haute tige, qui bordent la rue du lac renforce cette limite à la profondeur de vue.

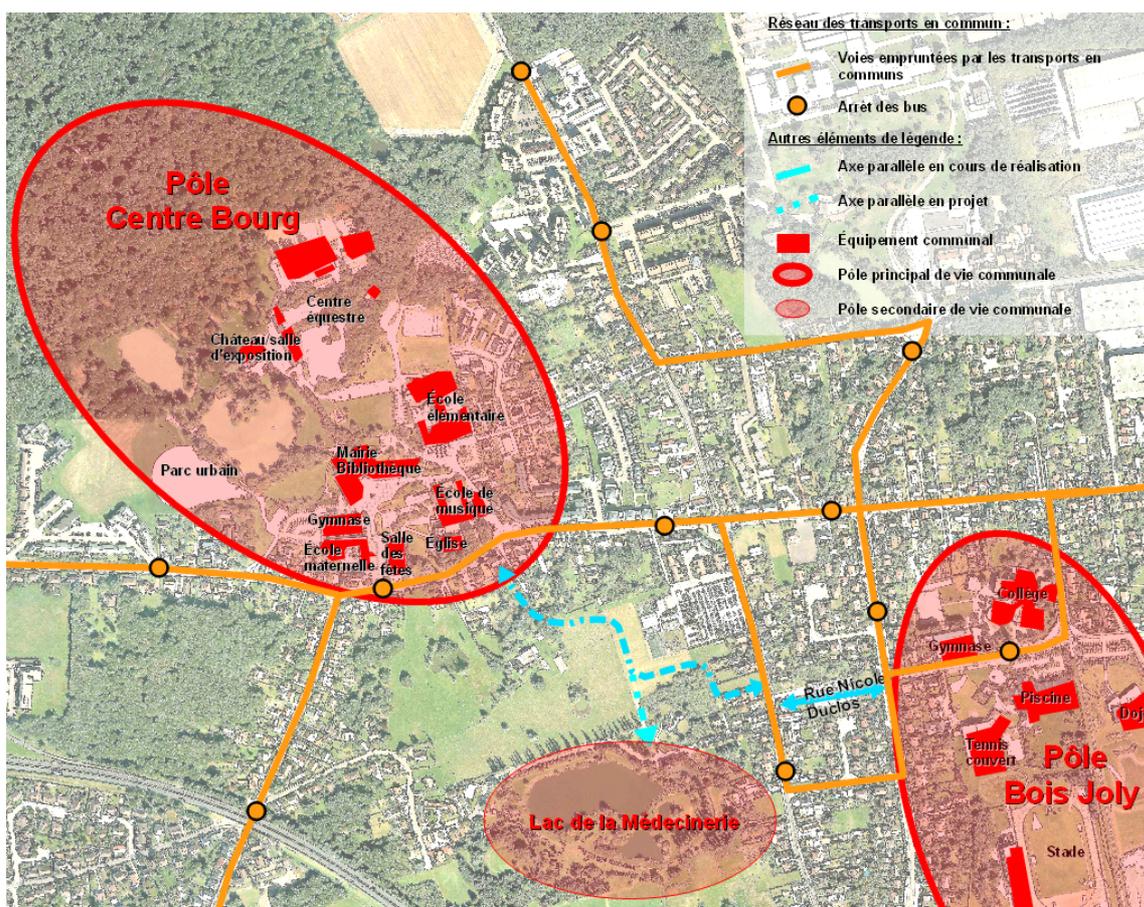


## 2.2 Une nouvelle rue urbaine en adéquation avec les espaces environnants

Le nouvel axe de communication, par son aménagement et son implantation, tiendra compte des usages et des espaces traversés.

Plus urbaine, avec son stationnement longitudinal dans sa partie nord, facilitant ainsi la fonction de service commercial de proximité, l'infrastructure, en développant dans sa partie sud la fonction de détente, de promenade, et de liaison intra-quartier, prendra des allures de chemin lorsqu'elle longera l'espace vert privé de *la Guignace*. Elle se dédoublera en son milieu pour n'entraîner que les piétons et les cycles vers l'espace paysager de *"la Médecinerie"*, laissant cheminer, par une rue plus classique, ceux qui rejoindront le pôle du Bois Joly, par la chaussée, le trottoir ou la piste cyclable.

Cet espace nouveau bénéficiera du maillage de transport en commun actuellement existant, qui le tangente, comportant un arrêt dans la partie sud et un autre au nord de cette opération, sans qu'il y ait besoin d'y faire passer un matériel roulant dont le gabarit nécessiterait un surdimensionnement de la chaussée. Cela permettra que le projet ait une configuration générale qui évite la ligne droite et en limite l'espace réservé à l'automobile au profit de celui dédié aux piétons et aux cycles, remplissant, ainsi, les fonctions de communication attendues par les ouvertures et mises en relation des espaces du périmètre de Centre ville.



Cette nouvelle rue, à la fois urbaine et respectueuse de l'environnement naturel qu'elle borde, désenclavera une partie d'un cœur d'îlot afin de l'intégrer à son environnement urbain et permettra, en côtoyant au plus près des espaces de qualité, de rendre leur accessibilité plus lisible

### **3 Structurer relier et ouvrir l'espace**

#### ***3.1 Participer à la structuration du centre ville vers une démarche d'écoquartier***

Le bourg possède des atouts qualitatifs que la création de ce nouvel axe, dans le cadre de la structuration du centre ville, permettra de mettre en valeur et d'utiliser en adéquation avec certains principes qui régissent les écoquartiers.

Ce nouvel axe de communication induira une composition structurée de l'urbanisation et de la rénovation urbaine de ce territoire périurbain. Il participera à la lutte contre l'étalement urbain par une offre de territoires potentiellement urbanisables ou à restructurer, en les associant étroitement à des espaces publics de qualité, rendus plus accessibles, et en incitant aux déplacements doux offrant ainsi une véritable alternative aux déplacements motorisés particulier.

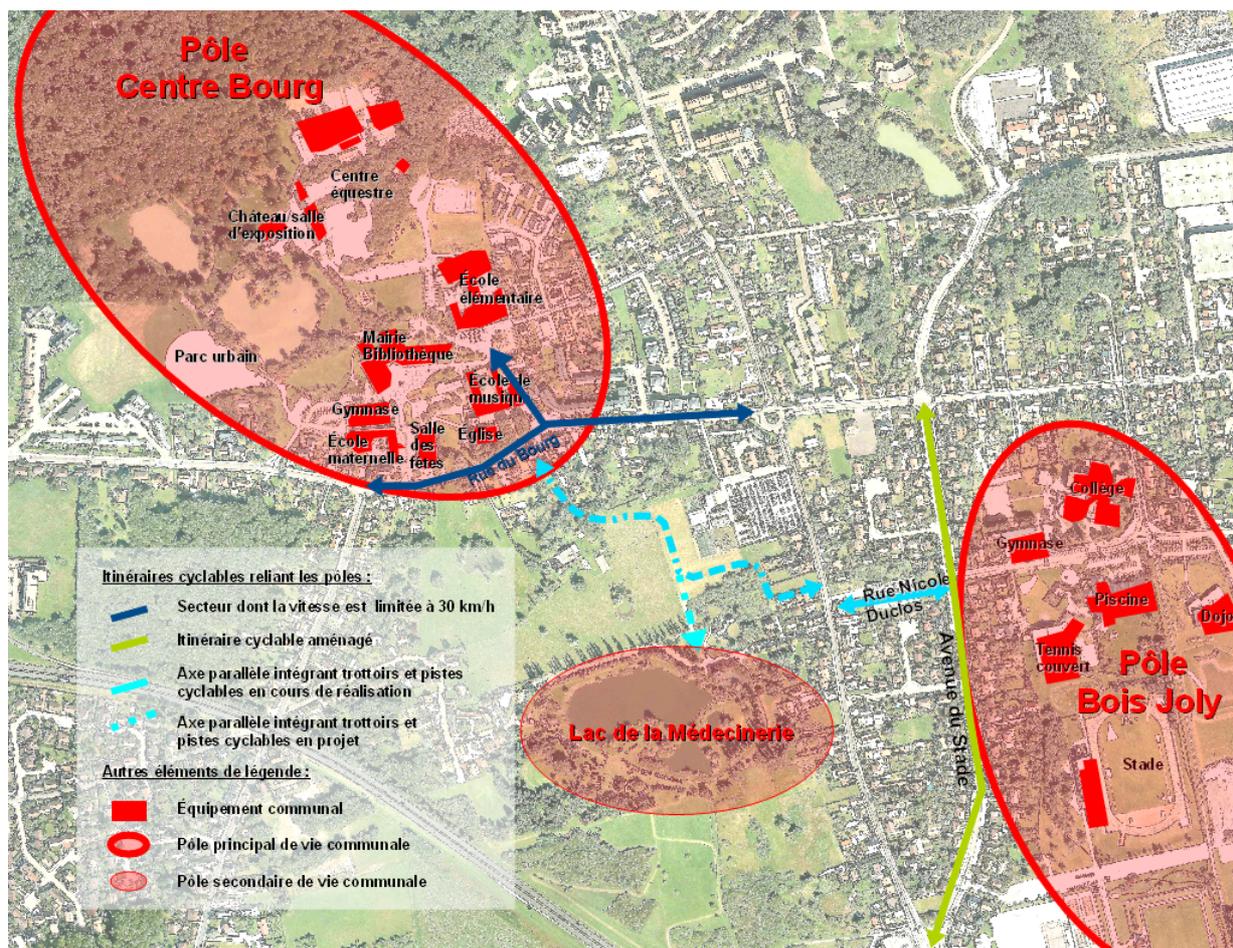
Venant en prolongement de la rue Nicole Duclos, l'axe structurant ainsi créé met en relation clairement lisible et repérable les deux pôles de vie sociale que sont le Bourg et le Bois Joly

#### ***3.2 Relier les pôles du quartier centre par des itinéraires de circulation douce***

Permettre au quartier centre de faire communiquer ses différents pôles de vie sociale, c'est surtout développer les modes de déplacement doux. En effet, la marche à pied ou encore l'utilisation du vélo, pour ne citer qu'eux, sont des moyens de transports ouverts vers l'extérieur, adaptés aux liaisons de courte distance et favorisant les rencontres.

Cependant, ces modes de transports nécessitent des aménagement particuliers parfois difficiles à mettre en place sur des axes déjà existants et très sollicités par la chaussée, les stationnements et le trottoir. Par ailleurs, les espaces uniquement réservés aux circulations douces, isolés des routes, deviennent fréquemment une source d'insécurité, en particulier pour les riverains qui demandent leurs fermetures, ou à défaut leur entravement, par un mobilier urbain réduisant fortement le principe de continuité. Ainsi, la création d'une nouvelle rue est l'occasion de réaliser une voie qui permet à tous les modes de déplacement, motorisés ou doux, de coexister en conformité avec l'article L.228-2 du code de l'environnement.

Le projet de nouvelle voie de communication, associé à la rue Nicole Duclos, créera une continuité de trottoirs et de pistes cyclables qui permettra aux adeptes de la circulation douce de se déplacer entre les pôles du Bois Joly, du Centre Bourg et le lac de la Médecinerie par le biais d'aménagements adaptés et en toute sécurité.



### 3.3 Désenclaver le cœur d'îlot

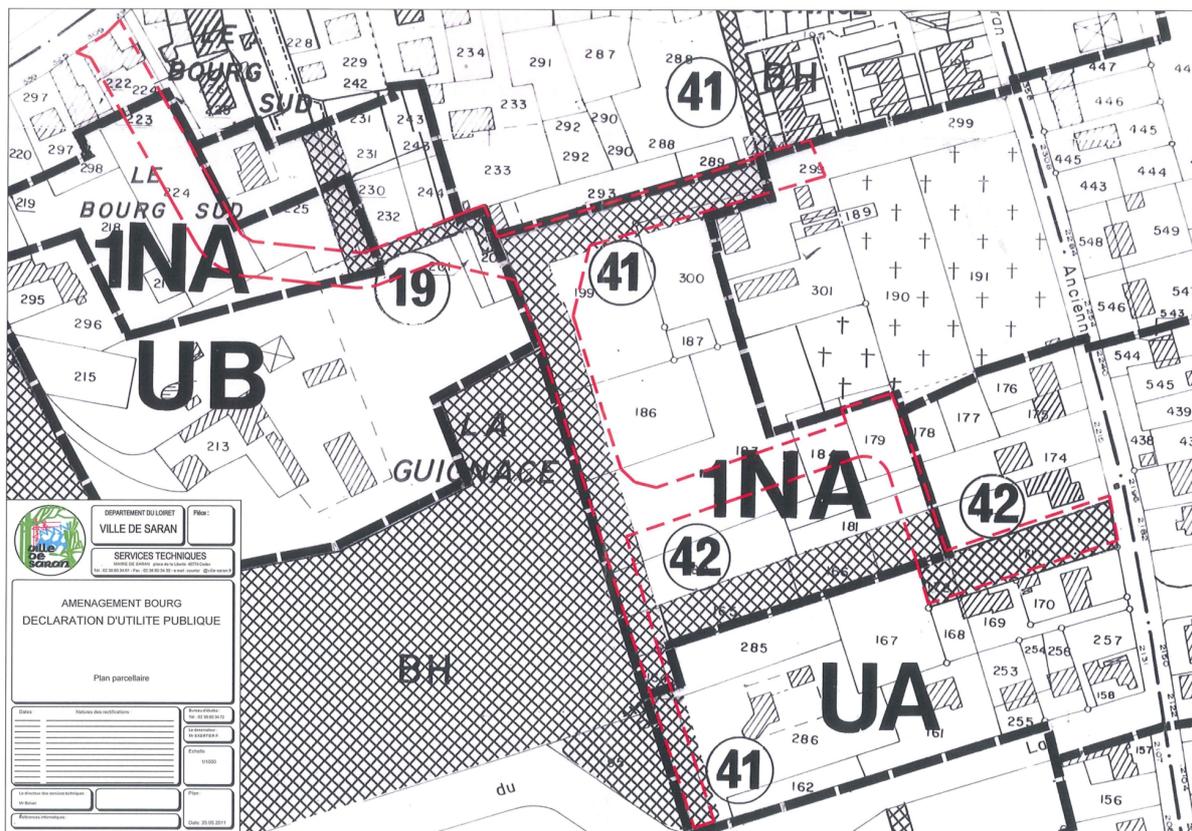
L'îlot sud de la rue du Bourg, comme beaucoup d'autres de cette commune périphérique, n'est urbanisé que sur son pourtour, laissant le cœur libre de toutes constructions. Ce dernier, en terme d'usage et d'appartenance peut être divisé en deux parties.

La première, la plus près de la rue du bourg, potentiellement constructible mais peu accessible, située à l'ouest et au centre, fait l'objet de 3 zonages différents au POS valant PLU :

- Une zone 1NA d'urbanisation future au POS valant PLU.  
Elle est représentée par les fonds de jardins de constructions, desservies par la rue du bourg, directement, ou par l'intermédiaire de chemins privés d'accès de 4 m de large créant un deuxième voire troisième rideau, générant une gestion peu économe de l'espace. L'urbanisation ne peut s'y faire que par une opération d'ensemble
- Une zone UB potentiellement constructible.  
Elle est représentée par environ le quart d'une grande propriété de plus de 5 ha, dans la continuité de la zone 1NA, mais accessible également par la rue du bourg par un long chemin de 4 m,

- Une zone 1NA d'inconstructible, réservée à la détente et aux loisirs, doublée de l'emplacement réservé n° 20 au POS valant PLU pour espace vert dit de *la Guignace*. Elle est représentée par environ les trois quarts de cette même grande propriété répartis désormais entre les héritiers de l'ancien propriétaire privé et qui constitue un espace naturel au paysage de qualité.

La seconde, la partie Est, est la voie mutualisée avec la réalisation d'un lotissement à maîtrise d'ouvrage communale. Son assiette est majoritairement en zone 1NA d'urbanisation future à laquelle ont été associés deux emplacements réservés afin de préserver la potentialité de liaison piétonne et cyclable vers le bourg et l'ancienne route de Chartres.



Par conséquent, l'emplacement du futur aménagement, situé dans le quartier bourg de la commune, traversant le cœur d'un îlot dont la périphérie est bâtie, est compatible avec les orientations du POS valant PLU de la ville de Saran et est destiné à être urbanisé.

#### **4. Générer un espace urbain de qualité pour une vie sociale de centre ville**

Le projet de la réalisation d'une nouvelle trame viaire parallèle à l'existant, objet de cette notice, ne s'effectue pas sans quelques contraintes :

D'un point de vue technique, la ville ne possède pas la totale maîtrise foncière et est susceptible de recourir à l'expropriation pour environ 1000 m<sup>2</sup>. Néanmoins, cette surface ne correspond seulement qu'à 12% de l'emprise totale du projet.

Sur le plan financier, l'opération aura un coût d'environ 1,3 millions d'euro (acquisition du foncier non comprise). Toutefois, une partie de la voie sera réalisée à travers une opération de lotissement à maîtrise d'ouvrage communale qui permettra, par la vente des lots, de la financer.

Enfin le projet va s'implanter en bordure d'une coulée verte, dans un espace dépourvu de construction, entraînant ainsi une poursuite de l'urbanisation des terrains environnants. Or cet espace, qui se situe dans le quartier centre de la ville, est composé d'une grande prairie de fauche sans affectation ni intérêt paysager particulier hormis le fait d'être limitrophe de l'espace vert privé de la Guignace.

Au delà de ces inconvénients, au demeurant peu excessifs, la construction de cette nouvelle infrastructure de communication, qui mettra en relation deux pôles importants de la ville, permettra la mutation du quartier centre en centre ville. En effet, comme développé ci-dessous, cette trame viaire, par son existence, va induire des modifications dans la pratique et la perception du quartier centre par ses usagers.

##### ***4.1 Accroître la qualité des relations entre les pôles de vie sociale du centre-ville***

Le quartier centre de la ville de Saran est organisé autour de deux pôles regroupant la vie communale : le *bourg* et le *Bois Joly*. Afin de fonctionner en synergie ceux-ci ont besoin d'être reliés par des liaisons lisibles et capable de répondre à des fonctions plus diversifiées que la simple circulation automobile. C'est tout l'intérêt de l'aménagement projeté qui, en s'implantant dans l'îlot au Sud de la rue du Bourg, enrichira le maillage viaire de la commune, au profit de liaisons intra-quartier, et désenclavera ces pôles les uns par rapport aux autres.

En effet, même si ces deux pôles se situent à moins d'un kilomètre l'un de l'autre, ils sont isolés par des voies qui sont plus destinées à supporter un trafic supra communal qu'à irriguer les points vitaux de la ville. Ceux-ci sont, de surcroît, assez en retrait par rapport aux voies les bordant (la rue du Bourg pour le Bourg et l'avenue du stade pour le Bois Joly). Cet aspect confidentiel est renforcé par le fait qu'ils sont imbriqués tous deux dans un espace à la fonction essentiellement résidentielle comportant principalement du pavillonnaire en accession à la propriété.

Par conséquent, compte tenu du manque de visibilité des deux pôles, cette nouvelle trame viaire, en tant que lien entre les deux pôles, apportera plus de lisibilité à l'organisation urbaine et permettra l'expression de la multiplicité des usages que peuvent jouer de tels espaces (déplacement, rencontre repos etc...).

## ***4.2 Favoriser matériellement l'émergence d'une vie sociale paisible***

Outre la composition diversifiée de l'espace public, créée par l'infrastructure nouvelle, des projets privés de construction de logements et de surfaces commerciales sont à l'étude en recul de la rue du bourg. La conception de l'aménagement de leurs abords sera évidemment influencée par la qualité et les fonctions instaurées par ce nouvel espace public de communication. Leur mutualisation ne pourra que renforcer l'objectif de création d'un espace adapté à la quiétude nécessaire à l'expression d'une vie sociale communale.

La future trame viaire, par son usage uniquement à échelle communale, apportera l'accessibilité et la sécurité des usages et des déplacements nécessaires au développement d'une vie sociale apaisée. Ainsi, les opérations privées en cours de définition, tout en prenant appui sur ce nouvel axe urbain, projettent de construire des petits collectifs avec des commerces de proximité en rez-de-chaussée, lesquels ouvriraient sur un espace central qui ferait écho à l'actuelle place publique de l'église.

## ***4.3 Offrir la possibilité d'une gestion économe de l'espace urbain***

L'aménagement de cette nouvelle voie aura pour conséquence de desservir des parcelles, situées en plein bourg mais qui, actuellement, ne sont pas construites.

En effet, une partie de la trame viaire sera réalisée dans le cadre d'un lotissement à maîtrise d'ouvrage communale. De plus, la réalisation de réseaux, dans un espace qui en était jusqu'alors quasiment dépourvu, entraînera vraisemblablement une mutation de l'urbanisation de la zone.

Or celle-ci n'est pas une externalité à éviter, mais s'inscrit dans la mutation du bourg en centre-ville et participera à sa visibilité. En effet, un centre-ville est généralement la zone la plus dense de la commune. C'est pourquoi, depuis les années 90, dans un contexte de croissance de la population, la naissance du pôle administratif et culturel du bourg s'est accompagnée d'une densification en logement. Trois secteurs, situés uniquement au nord de la rue du Bourg, ont été construits assurant la jonction avec des opérations de logements périphériques plus anciennes.

A présent et compte tenu de l'augmentation constante de la population, liée notamment à l'émergence de gros projets comme le centre pénitentiaire ou le pôle santé privé, des possibilités de construire et de densifier la rue du bourg, dans sa partie sud, viendront s'inscrire dans la démarche générale de structuration du centre ville.

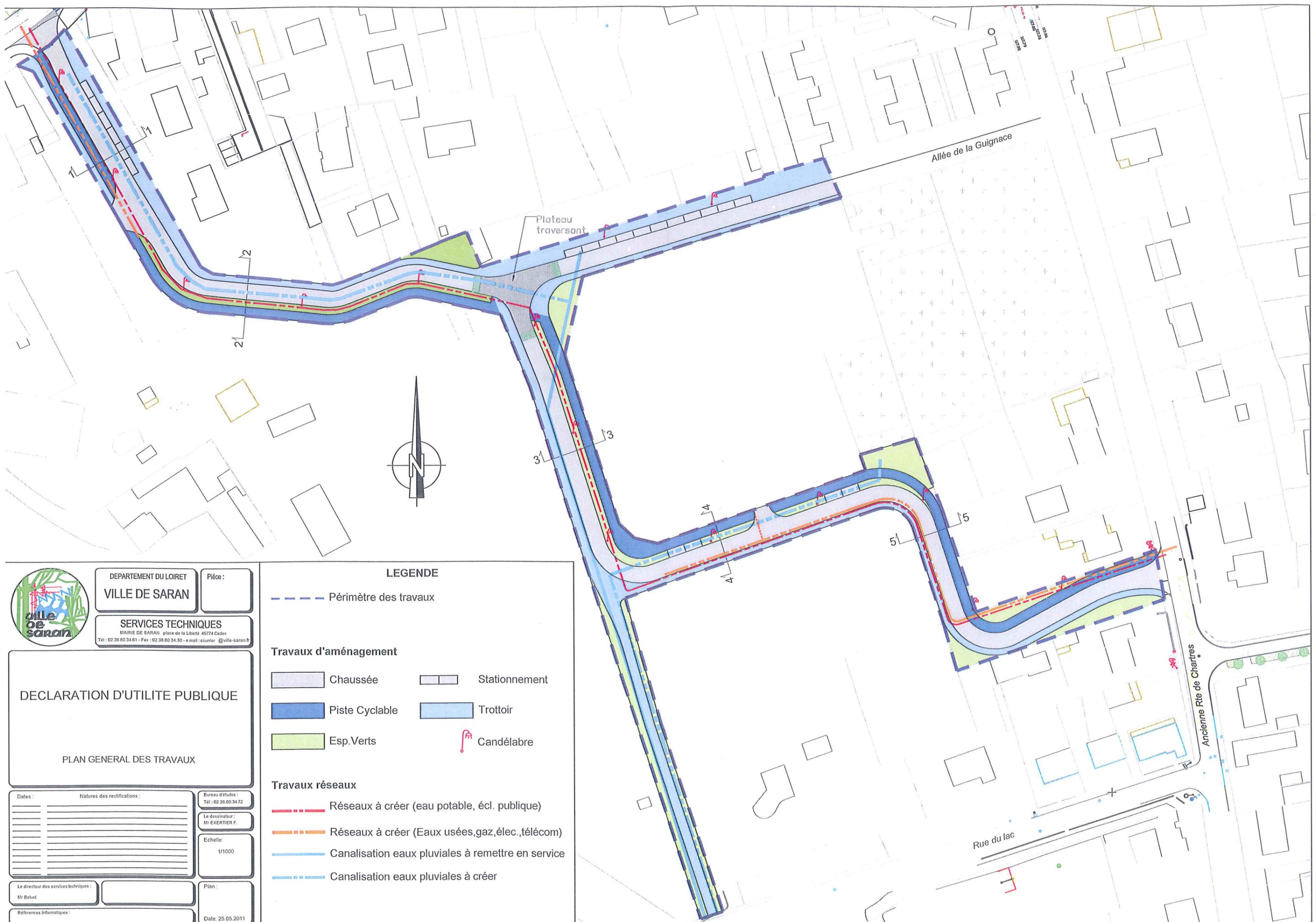
L'urbanisation du centre de l'ilot, tout en le reliant avec les zones bâties plus anciennes implantées en périphérie, ainsi qu'avec les espaces publics existants de qualité, pourra s'effectuer selon les principes du développement durable, participant à la lutte contre l'étalement urbain.



**A - DOSSIER D'ENQUÊTE  
PRÉALABLE À LA  
DÉCLARATION D'UTILITÉ  
PUBLIQUE**

***" Création d'une nouvelle rue structurante  
pour le centre de Saran "***

- 1 – Plan de situation**
- 2 – Notice explicative**
- 3 – Plan général des travaux**
- 4 – Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants**
- 5 – Appréciation sommaire des dépenses**




 DEPARTEMENT DU LOIRET  
**VILLE DE SARAN**  
 SERVICES TECHNIQUES  
 MAIRIE DE SARAN place de la Liberté 45774 Cédex  
 Tél : 02.38.80.34.61 - Fax : 02.38.80.34.30 - e-mail : courrier@ville-saran.fr

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**  
 PLAN GENERAL DES TRAVAUX

Dates : \_\_\_\_\_ Natures des rectifications : \_\_\_\_\_  
 Bureau d'études : \_\_\_\_\_ Tél : 02.38.80.34.72  
 Le dessinateur : Mr. EXERTIER F.  
 Echelle : 1/1000  
 Le directeur des services techniques : \_\_\_\_\_  
 Mr. Bellet  
 Plan : \_\_\_\_\_  
 Références informatiques : \_\_\_\_\_  
 Date : 25.05.2011

**LEGENDE**

- - - - - Périmètre des travaux  
 Travaux d'aménagement  
 [Light Purple Box] Chaussée      [Grey Box] Stationnement  
 [Dark Blue Box] Piste Cyclable      [Light Blue Box] Trottoir  
 [Green Box] Esp.Verts      [Red Pole Icon] Candélabre

Travaux réseaux  
 - - - - - Réseaux à créer (eau potable, écl. publique)  
 - - - - - Réseaux à créer (Eaux usées,gaz,élec.,télécom)  
 ——— Canalisations eaux pluviales à remettre en service  
 - - - - - Canalisations eaux pluviales à créer



**A - DOSSIER D'ENQUÊTE  
PRÉALABLE À LA  
DÉCLARATION D'UTILITÉ  
PUBLIQUE**

***" Création d'une nouvelle rue structurante  
pour le centre de Saran "***

- 1 – Plan de situation
- 2 – Notice explicative
- 3 – Plan général des travaux
- 4 – Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants**
- 5 – Appréciation sommaire des dépenses



## 1.4 Profils en travers

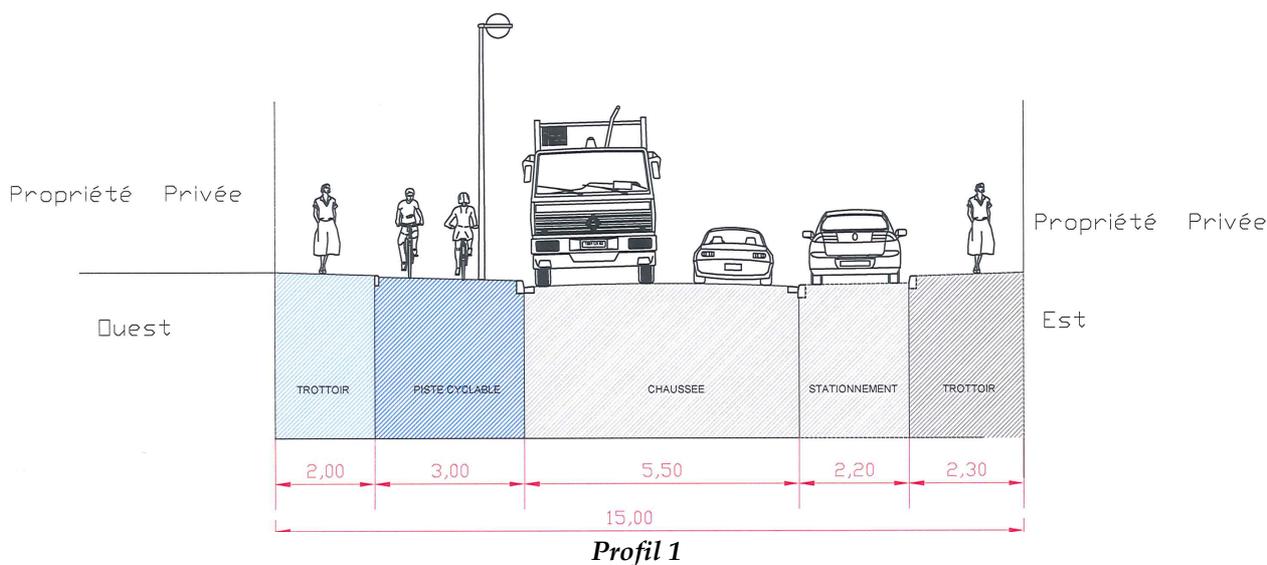
Se référer au plan général des travaux pour connaître l'emplacement des profils.

Ce nouvel axe de communication sera en adéquation avec les fonctionnalités recherchées. Les premiers 50 m à partir de la jonction avec le bourg seront consacrés à améliorer l'accessibilité des commerces de proximité. Et le reste du parcours proposera une voie de liaison intra-quartier ainsi qu'un espace de détente, de promenade ou les conversations pourront s'exprimer sans entrave loin des nuisances sonores et olfactives du trafic de transit de la rue du bourg.

### *Desservir les commerces de proximité*

Cette configuration s'étend sur un tronçon d'environ 50 m et correspond à la jonction avec la rue du bourg. L'objectif étant de faciliter la fonction de service commercial de proximité, la chaussée occupe 5,50 m de large et est associée à un stationnement longitudinal en bordure est de 2,2 m.

On y retrouve également deux trottoirs de 2m (largeur réglementaire) et 2,30m de part et d'autre de la chaussée ainsi qu'une piste cyclable de 3m.



### *Favoriser la détente, la promenade et les liaisons intra-quartier*

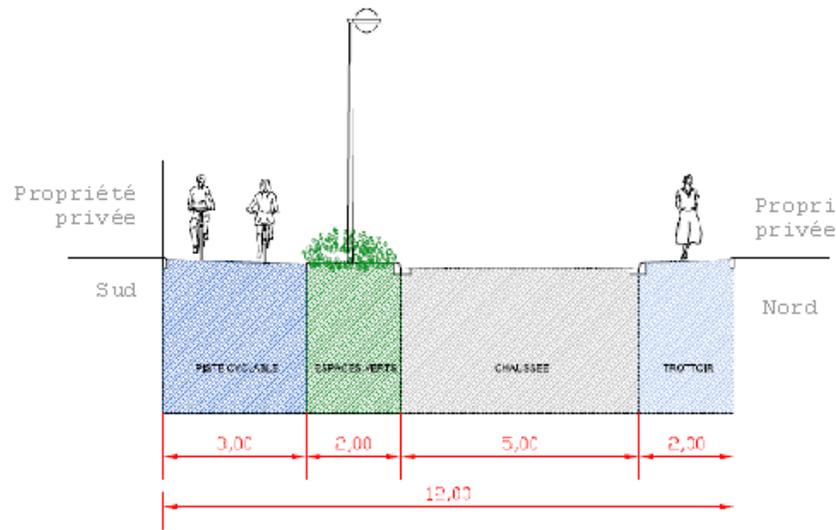
Le reste de la voie nouvelle privilégie la fonction de détente, promenade et liaison intraquartier en proposant une configuration de voie plus adaptée aux cheminements doux qu'à la circulation motorisée.

En effet, d'une emprise variant de 10 à 12 m, la largeur de sa chaussée sera limitée à 5m, permettant de dédier environ 7 m aux cheminements doux. La circulation cycliste pourra être sécurisée par la présence d'un espace planté de 2 à 2,5m (voir profil) séparant la chaussée de la piste cyclable.

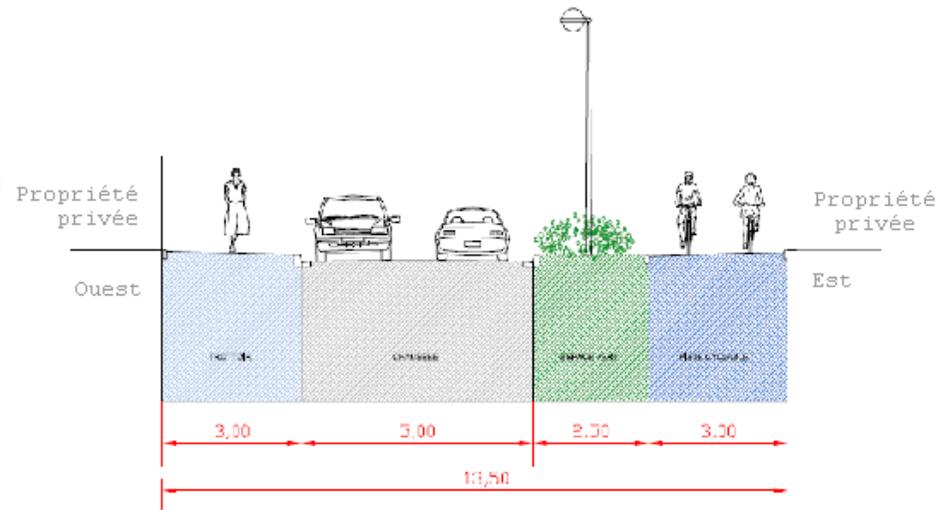
Par ailleurs, la tentation de vitesse excessive sera découragée par la présence d'un plateau traversant ainsi que des virages en angle droit.

**Ville de Saran – Dossier d'enquête préalable à la D.U.P.**

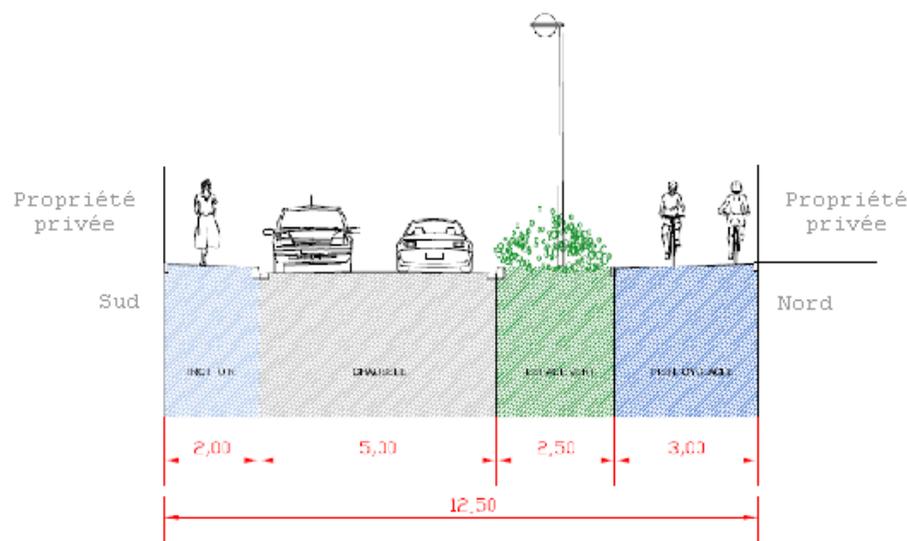
*Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants*



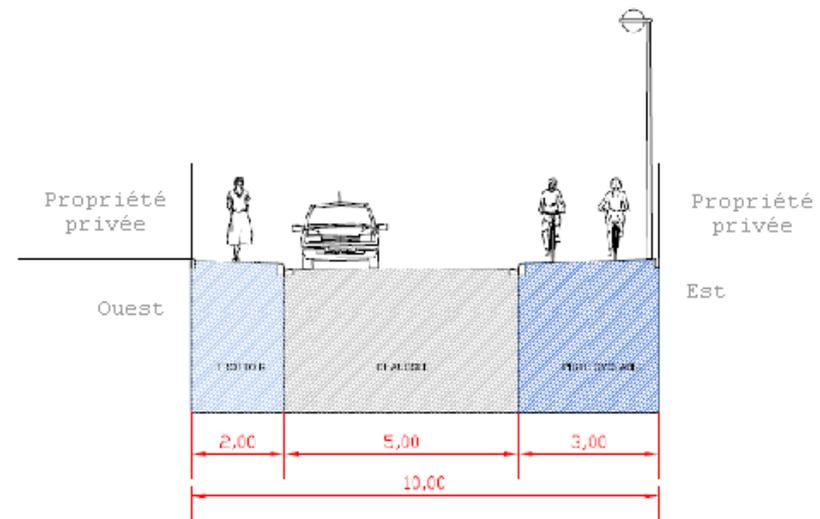
Profil 2



Profil 3



Profil 4



Profil 5

## **2. Travaux de réseaux et d'assainissement**

Ces travaux ont deux objectifs : le premier est d'induire le désenclavement et la viabilisation du coeur d'ilot du bourg par la création d'une voie nouvelle et le second est de lotir une réserve foncière communale.

### **1.1 Eau potable**

*Voir tracé en rouge sur le plan général des travaux*

La réalisation de cet axe de communication permettra d'effectuer un bouclage avec le réseau de la rue du bourg et celui de l'ancienne route de Chartres, permettant ainsi d'améliorer le maillage du réseau et la défense incendie du secteur.

La canalisation sera en fonte ductile de diamètre 100 mm.

### **1.2 Assainissement eaux usées**

*Voir tracé en orange sur le plan général des travaux*

Deux raccordement sont prévus :

- Dans la partie Nord du projet avec le réseau existant de la rue du bourg
- Dans la partie Sud du projet avec le réseau existant de l'ancienne route de Chartres

Dans les deux cas, l'écoulement sera gravitaire dans une canalisation de 200 mm de diamètre.

### **1.3 Assainissement eaux pluviales**

*Voir tracé en bleu sur le plan des réseaux EP ci-joint*

Le secteur étant sensible aux problèmes d'inondations, il a été prévu un stockage intégral d'environ 300 m<sup>3</sup> des eaux pluviales du secteur pour une pluie décennale avec un débit de fuite nul.

Celui-ci est réparti en fonction de l'écoulement gravitaire de la voie nouvelle. Le système de stockage sera propre au nouvel aménagement afin de ne pas perturber l'écoulement des réseaux existants.

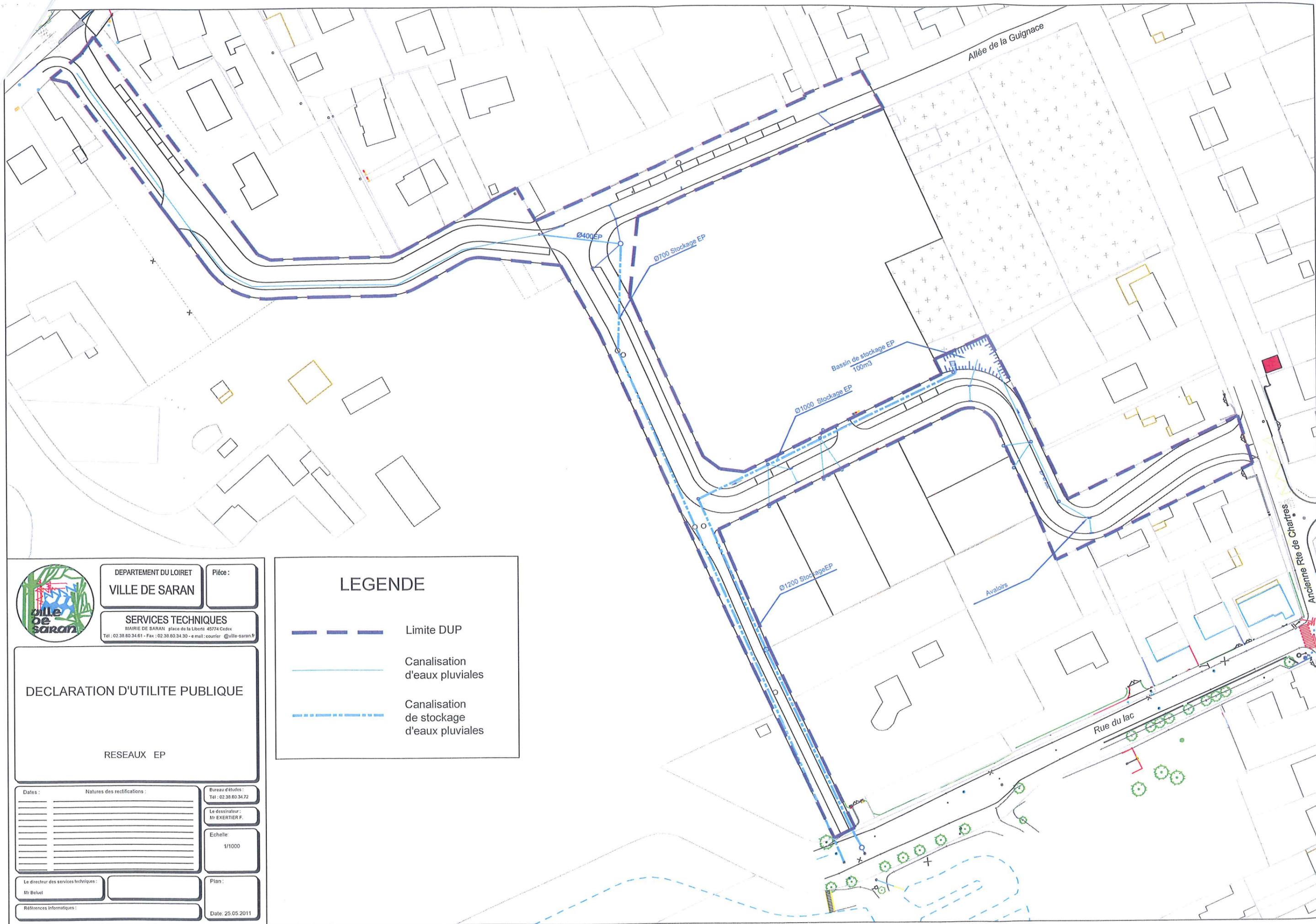
Deux réseaux composés de canalisations indépendantes seront réalisés.

Le premier concerne la voie comprise entre la rue du bourg et le lotissement. Une canalisation d'écoulement gravitaire de 400 mm sera raccordée à une canalisation de 700 mm actuellement désaffectée qui sera réemployée. Celle-ci servira aussi de stockage pour un volume de 76 m<sup>3</sup> et sera reliée à un exutoire situé au niveau du lac de la médecine.

Le second concerne la voie comprise dans le futur lotissement. Dans un point naturellement bas, un bassin de stockage à sec d'environ 100 m<sup>3</sup> (50 m<sup>3</sup> minimum) sera créé, il récupérera les eaux de pluies provenant de la partie de voie débouchant sur l'ancienne route de Chartres. Un réseau d'écoulement et de stockage pour 203 m<sup>3</sup> composé de canalisation de Ø1000 mm et Ø1200 mm de diamètres raccordera le bassin de stockage au réseau du lac de la médecine.

Pour les deux réseaux, des avaloir au niveau de la voirie seront positionnés au niveau de point bas.

---



DEPARTEMENT DU LOIRET  
VILLE DE SARAN

Pièce :

SERVICES TECHNIQUES  
MAIRIE DE SARAN place de la Liberté 45774 Cedex  
Tél : 02.38.80.34.61 - Fax : 02.38.80.34.30 - e-mail : courrier @ville-saran.fr

### DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

RESEAU EP

### LEGENDE

-  Limite DUP
-  Canalisation d'eaux pluviales
-  Canalisation de stockage d'eaux pluviales

Dates :	Natures des rectifications :

Bureau d'études :  
Tél : 02.38.80.34.72

Le dessinateur :  
Mr EXERTIER F.

Echelle :  
1/1000

Le directeur des services techniques :  
Mr Bebut

Plan :

Références Informatiques :

Date : 25.05.2011

## **1.4 Électricité**

*Voir tracé en orange sur le plan général des travaux*

Il est prévu deux extensions de réseau ERDF en souterrain :

- le poste de distribution publique basse tension de l'ancienne route de Chartres
- le réseau moyenne tension existant rue du bourg

L'étude définitive sera menée en concertation avec le gestionnaire du réseau (ERDF), notamment pour l'implantation de nouveaux postes de distribution publique éventuellement nécessaires.

## **1.5 Gaz**

*Voir tracé en orange sur le plan général des travaux*

Il est prévu deux extensions du réseau souterrain GDF à partir :

- de l'ancienne route de Chartres sur 190 m environ.
- de la rue du bourg sur 75 m environ.

L'étude définitive sera menée en concertation avec le gestionnaire du réseau (GRDF).

## **1.6 Télécommunication**

*Voir tracé en orange sur le plan général des travaux*

Il est prévu deux raccordements sur le réseau souterrain de France-Telecom à partir :

- de l'ancienne route de Chartres sur 190 m environ.
  - de la rue du bourg sur 75 m environ.
-



**A - DOSSIER D'ENQUÊTE  
PRÉALABLE À LA  
DÉCLARATION D'UTILITÉ  
PUBLIQUE**

***" Création d'une nouvelle rue structurante  
pour le centre de Saran "***

- 1 – Plan de situation**
- 2 – Notice explicative**
- 3 – Plan général des travaux**
- 4 – Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants**
- 5 – Appréciation sommaire des dépenses**

**Appréciation sommaire des dépenses :**

1. Travaux.....	1 308 858 €
2. Acquisitions foncières .....	278 975 €
<hr/>	
TOTAL : .....	1 587 833 €

Ville de Saran – Dossier d'enquête préalable à la D.U.P.

Appréciation sommaire des dépenses

**1. Travaux**

TRAVAUX AMÉNAGEMENT VOIE LOTISSEMENT	
<b>1 PRIX GÉNÉRAUX</b>	
1,1 Installation, signalisation et protection de chantier	3 000 €
1,2 Etudes et Plans d'exécution	1 000 €
1,3 Frais de piquetage - maintien du bornage	1 000 €
1,4 Plan de recolement	1 000 €
<b>2 TERRASSEMENTS-LIBERATION DES EMPRISES</b>	50 990 €
<b>3 VOIRIE-BORDURES</b>	304 805 €
<b>4 ASSAINISSEMENT</b>	
4,1 Assainissement EP	60 100 €
4,2 Assainissement EU	28 500 €
<b>5 RESEAUX DIVERS</b>	
5,3 Éclairage public	58 400 €
5,4 Adduction d'eau potable	29 405 €
5,5 France Télécom	4 850 €
5,6 Gaz	17 000 €
5,7 Énergie électrique	53 200 €
<b>6 SIGNALISATION</b>	
6,1 Signalisation Verticale	2 640 €
6,2 Signalisation Horizontale	5 800 €
<b>7 ESPACES VERTS</b>	80 502 €
<b>8 ETUDES - DIVERS</b>	
Géomètre, étude sols,...	7 700 €
Demolitions serres pompiers	55 000 €
<b>Total Travaux HT - Estimation 11/2010</b>	<b>764 892 €</b>

TRAVAUX AMÉNAGEMENT VOIE DE LIAISON	
<b>1 PRIX GÉNÉRAUX</b>	
1,1 Installation, signalisation et protection de chantier	3 000 €
1,2 Etudes et Plans d'exécution	1 000 €
1,3 Frais de piquetage - maintien du bornage	1 000 €
1,4 Plan de recolement	1 000 €
<b>2 TERRASSEMENTS-LIBERATION DES EMPRISES</b>	12 570 €
<b>3 VOIRIE-BORDURES</b>	139 238 €
<b>4 ASSAINISSEMENT</b>	
4,1 Assainissement EP	25 200 €
4,2 Assainissement EU	12 100 €
<b>5 RESEAUX DIVERS</b>	
5,3 Éclairage public	22 120 €
5,4 Adduction d'eau potable	17 035 €
5,5 France Télécom	2 580 €
5,6 Gaz	13 600 €
5,7 Énergie électrique	53 600 €
<b>6 SIGNALISATION</b>	
6,1 Signalisation Verticale	360 €
6,2 Signalisation Horizontale	5 950 €
<b>7 ESPACES VERTS</b>	15 118 €
<b>8 ETUDES - DIVERS</b>	
Géomètre, étude sols,...	4 000 €
Frais divers	0 €
<b>Total Travaux HT - Estimation 11/2010</b>	<b>329 471 €</b>

	HT	TTC
<b>TOTAL TRAVAUX DANS PERIMETRE OPERATION</b>	<b>1 094 363 €</b>	<b>1 308 858 €</b>

**Ville de Saran – Dossier d'enquête préalable à la D.U.P.**

*Appréciation sommaire des dépenses*

**2. Acquisition foncière**

***a. Acquisition amiable***

Parcelle section BH n° 171..... 125 000 €

Parcelle section BH n° 224p..... 115 000 €

Prix estimé d'après France domaine

***b. Parcelles susceptible d'expropriation***

D'après les estimations de France domaine :

Parcelle section BH n° 172..... 6 575 €

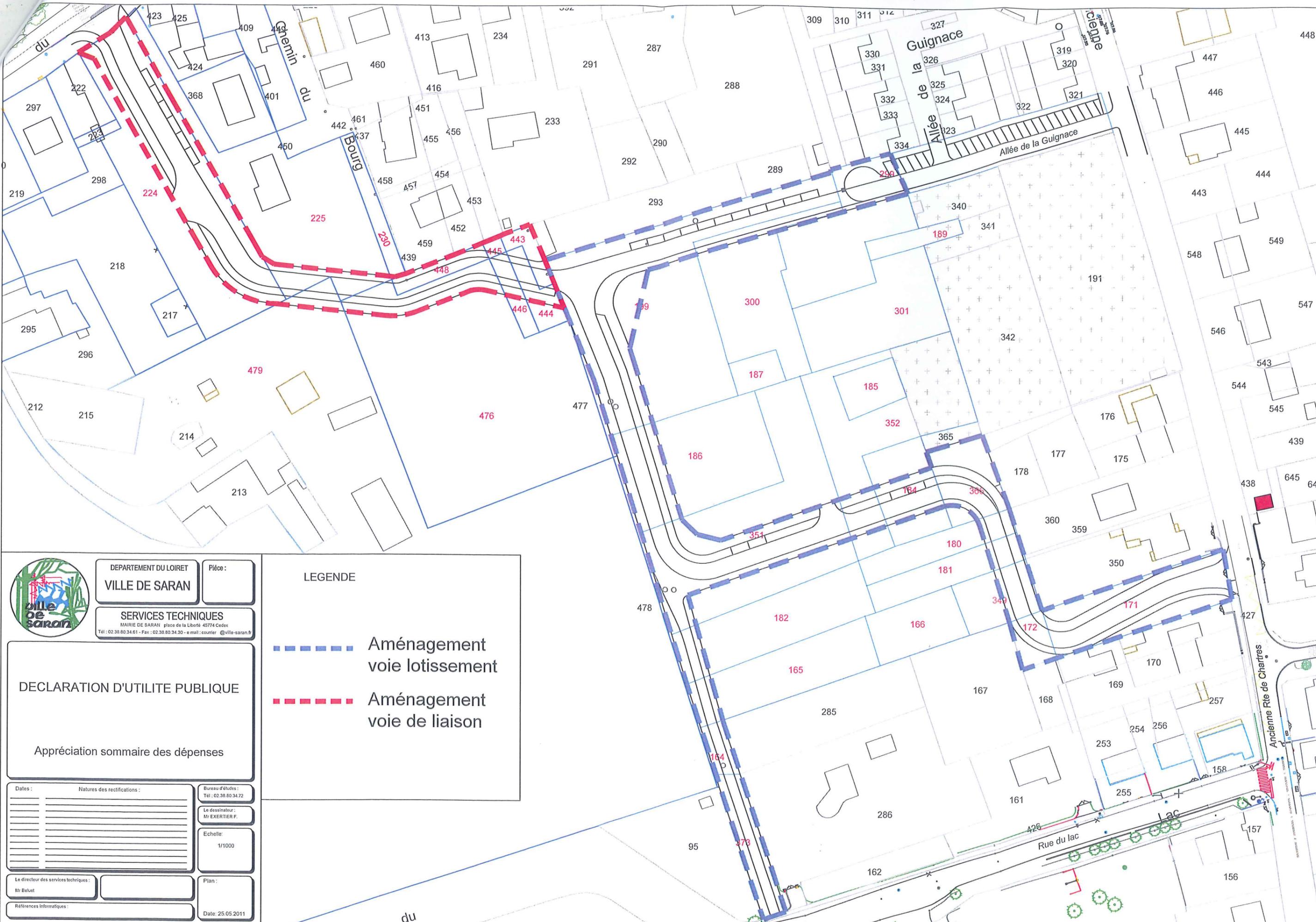
Parcelle section BH n° 225p..... 4 700 €

Parcelles section BH n° 444p, 446p et 476p ..... 25 400 €

Parcelle section BH n° 479p..... 2 300 €

---

**TOTAL ACQUISITION FONCIÈRE ..... 278 975 €**



DEPARTEMENT DU LOIRET  
VILLE DE SARAN

SERVICES TECHNIQUES  
MAIRIE DE SARAN place de la Liberté 45774 Cedex  
Tél : 02.38.80.34.61 - Fax : 02.38.80.34.30 - e-mail : courrier@ville-saran.fr

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Appréciation sommaire des dépenses

Dates :	Natures des rectifications :	Bureau d'études :
		Tel : 02.38.80.34.72
		Le dessinateur :
		Mr EXERTIER F.
		Echelle :
		1/1000
Le directeur des services techniques :	Plan :	
Mr Beluet		
Références Informatiques :	Date :	25.05.2011

**LEGENDE**

— — — — — Aménagement voie lotissement

— — — — — Aménagement voie de liaison